



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Madame Aurélie CHARLIER-DUHAUPAND demeurant Rue du Viaduc 6 à 60270 GOUVIEUX - FRANCE.

Le terrain concerné est situé Quai de l'Ourthe, 48 à 4130 Esneux et cadastré division 2, section D n°456A18.

La demande vise les travaux suivants : transformation d'une maison unifamiliale et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- la hauteur sous gouttière du volume secondaire devrait être plus basse (min 15%) que celle du volume principal ;
- le volume secondaire devrait être implanté à plus de 5m de la limite parcellaire latérale ;
- le volume secondaire devrait être couvert par une toiture à un ou deux versants ;
- la tôle ondulée transparente ne fait pas partie de la liste des matériaux autorisés par le Guide ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17 avril 2024 au 02 mai 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be